



Compte rendu séance du Conseil Municipal de la commune d'Arboussols-Marcevol du lundi 22 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt février, à 19 heures,
le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, a la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Cabeza Fernand, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents et représentés : 11
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 Février 2021

Le Conseil Municipal débute à 19h00 en ce Lundi 22 Février 2021.

Les conseillères et conseillers suivants sont présents : Mme Elisabeth RAAYMAKERS, M. Jean CARMIER, Mme Veronique WENDELS-CUISSETTE, M. Galdric MONTANOLA, Mme Sandra GENESTE, Mme Chrystelle COMBES, Mme Marjolaine MONNET, M. Bernard ALBERT, Mme Muriel SANTINI,

Le secrétaire de séance est : Mr. Jean CARMIER

Est vérifié le respect des dispositions de l'article L2131-11 du CGCT qui interdit aux conseillers personnellement concernés par une affaire de participer aux délibérations.

Sont soumis au vote à main levée et à haute voix les points suivants :

A) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal:

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

B) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions (DETR, AIT, Région) pour l'achat d'une épareuse et d'une remorque:

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de ces investissements, et notamment la nécessité de réaliser régulièrement un débroussaillage de prévention contre les risques d'incendie et le curage des fossés pour éviter les dégâts causés par les inondations.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

C) Délibération pour le choix des entreprises choisies pour l'achat d'une épareuse et d'une remorque :

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

D) Délibération pour le renouvellement à titre gracieux de la convention de location de la cave coopérative pour l'année 2021 à Monsieur Clément Duron:

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

E) Délibération pour avancement au grade d'Agent administratif principal de 2^{ème} classe:

Monsieur le Maire indique que les informations en sa possession sont actuellement insuffisantes pour qu'une décision soit prise aujourd'hui. Une nouvelle réunion avec le centre de gestion (CG66) et le service des de gestion carrières s'avère absolument nécessaire pour que les dossiers des personnels soient mis parfaitement à jour car des échanges ont faits apparaître qu'ils ne l'étaient pas depuis plusieurs années. Aussi, ce sujet est reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

F) Délibération relative au règlement fixant des responsabilités de l'entretien des logements communaux:

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

G) Vente à l'euro symbolique par la fondation du prieuré de Marcevol à la commune d'Arboussols des parcelles D173 et d'une partie de la parcelle D174 (lot B) pour la construction de la future station d'épuration de Marcevol:

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

H) Délibération Substitution DESIX/SAFER/COMMUNE D'ARBOUSSOLS pour la parcelle C43 au lieu dit « Puig Succarat »

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **POUR**.

I) Questions diverses :

1. Situation relative aux bâtiments et terrains, propriétés de la société EASSDA :

Différentes actions sont en cours avec les services de l'état qui envisagent le lancement d'un avis de recherche internationale afin de retrouver les propriétaires, la sous-préfecture et notre avocat. L'organisation d'une réunion impliquant la présidente du département, la préfecture, la DGFIP, les services du ministère de la santé et le président de la communauté de commune est en cours d'étude.

2. Situation quant à la rénovation de l'église Nostra Seynora de Las Gradass :

Après plusieurs relances, nous devrions recevoir en fin de semaine le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Trois mois ont été ainsi perdus du fait de l'architecte...

3. Situation relative au projet de City park :

Quelques devis ont été reçus. Il convient donc de se réunir rapidement afin d'examiner le projet dans le détail car les demandes de DETR doivent intervenir avant le 12 mars.

La réunion est clôturée à 20.30h

Le prochain conseil municipal aura lieu **le Jeudi 11 Mars 2021** à 19h

Signature des membres présents (Voir feuille d'émargement jointe)